

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 27

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 06

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 30

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

21/01/2026

27 présent(e)s : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : MM. LECOCQ Pascal, BERTHOLLIER Christian, PEYSSONNERIE Daniel, Mmes YACONO Céline, FERRARI Myriam. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Murielle, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

03 pouvoirs : M. VERGUET Nicolas à Mme BOURBON Marie-Christine, Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, M. LOMBARD Daniel à M. BERTHOLLIER Christian.

06 absent(e)s : M. PICHE Barthélémy, M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU HAUT-RHONE ;

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que le Syndicat du Haut-Rhône et l'ensemble des EPCI membres ont engagé une réflexion depuis plusieurs mois sur la modification des statuts du Syndicat afin de faire évoluer le nombre de représentants des EPCI au sein du comité syndical.

L'objectif principal de cette démarche est d'aboutir à une plus grande proportionnalité entre les montants de participation financière versée par les EPCI au Syndicat du Haut-Rhône et le nombre de représentants de chaque EPCI au sein du comité syndical.

EXPOSE que plusieurs simulations ont été effectuées concernant la nouvelle répartition des représentants au sein du comité syndical et qu'il est finalement proposé d'augmenter le nombre de représentants à 36, au lieu de 28 actuellement, pour permettre à la CA Grand Lac (5 délégués supplémentaires) et la CC Val Guiers (3 délégués supplémentaires) de disposer de représentants supplémentaires.

INDIQUE qu'il est également envisagé de prévoir des délégués suppléants pour chaque EPCI, afin de renforcer la remontée d'information entre le Syndicat du Haut-Rhône et ses EPCI membres et de faciliter l'atteinte du quorum lors des réunions du comité syndical du Syndicat du Haut-Rhône.

PROPOSE la nouvelle composition du comité syndical suivante :

- Communauté de communes Terre Valserhône l'Interco : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
- Communauté de communes Usses et Rhône : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
- Communauté de communes Bugey Sud : 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants
- Communauté d'agglomération Grand Lac : 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants
- Communauté de communes de Yenne : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
- Communauté de communes Val Guiers : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants
- Communauté de communes des Vals du Dauphiné : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
-

RAPPELLE que la modification des statuts a été approuvée par le Syndicat du Haut-Rhône en date du 10/12/2025 et doit être validée, dans un délai de 3 mois, par les conseils communautaires des EPCI membres à la majorité qualifiée (2/3 des EPCI représentant la ½ de la population ou la ½ des EPCI représentant 2/3 de la population).

DONNE LECTURE du projet de nouveaux statuts qui comprend, outre la modification de la composition du comité syndical, quelques mises à jour mineures :

- Mise à jour du nom des EPCI (CC Terre Valserhône l'Interco au lieu de Pays Bellegardien) et des communes nouvelles.
- Mise à jour de l'adresse du siège.
- Mise à jour des références des sites Natura 2000.
- Mise à jour de la trésorerie compétente (Pont de Beauvoisin au lieu de Yenne).

INVITE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A SE PRONONCER :

- sur la modification des statuts du Syndicat du Haut-Rhône sur la base du projet annexé à la délibération et en particulier sur la nouvelle composition du comité syndical.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 30 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- Vu les statuts en vigueur du syndicat du Haut-Rhône ;
- Vu le projet de modification des statuts du Syndicat du Haut-Rhône ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.5211-16 à L.5211-20 relatives aux modifications statutaires des établissements publics de coopération intercommunale ;
- Vu la délibération du comité syndical du Syndicat du Haut-Rhône en date du 10/12/2025

➤**APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat du Haut-Rhône et notamment la nouvelle composition du comité syndical du Syndicat du Haut-Rhône prévue dans la présente délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 24/02/2026,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance,
Georges CAGNIN